

Démission autour de la vente d'une papeterie

SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU L'ancienne Papeterie du Ciron sera rachetée par une troupe de saltimbanques. Un conseiller municipal qui la convoitait, démissionne

CATHERINE DOWMONT
c.dowmont@sudouest.fr

Jean-Maurice Zorilla, maire de Saint-Michel-de-Castelnau, compte un élu de moins dans son Conseil municipal. Yannick Bezos, conseiller d'opposition, lui a fait savoir mardi, par une lettre recommandée, sa volonté de démissionner de son mandat. Au centre de cette affaire : le site de la Papeterie du Ciron.

Petit retour en arrière. Cette papeterie est en liquidation judiciaire et un juge-commissaire a la charge de vendre le site afin de dédommager les créanciers. Or, en 2016, le site est squatté depuis quelques mois par une association, Cirkulez, composée de saltimbanques. Ils ont en préparation des spectacles et souhaitent investir le site pour en faire leur base de travail. Ces hommes, ces femmes, ces enfants occupent la friche industrielle illégalement mais ils présentent quand même un projet au juge-commissaire et proposent 80 000 euros pour se porter acquéreurs du lieu.

Deux ou trois entreprises

Parallèlement, Yannick Bezos, entrepreneur en retraite et élu, souhaite rapatrier son matériel, ses pelles, ses camions, de Casteljaloux, en Lot-et-Garonne, dans sa commune de Saint-Michel-de-Castelnau. Et le site de la papeterie serait, selon lui, tout indiqué pour accueillir ce matériel et les sociétés qu'il compte créer. « J'ai proposé 90 000 euros. Je voulais rétablir un étang de 18 hectares et monter deux ou trois petites entreprises. »

Sauf que son dossier apparaît moins étayé que celui de Cirkulez et



Rien ne s'oppose plus, semble-t-il, à ce que la troupe de Cirkulez achète la friche industrielle de la Papeterie du Ciron. PHOTO ARCHIVES E-A-C

le juge-commissaire donne sa préférence à l'association. Yannick Bezos est d'autant plus furieux que le Conseil municipal peut, selon lui, préempter le site et le lui louer ensuite.

Une première procédure est engagée devant le tribunal de commerce de Bordeaux qui déboute l'élu de sa requête. Celui-ci fait appel et, le 9 janvier dernier, la cour d'appel confirme le premier juge-commissaire avait fait son travail, qu'il avait pris en considération la proposition de Yannick Bezos mais que celle-ci était moins étayée que celle

de l'association Cirkulez. D'où la décision de Yannick Bezos de présenter sa démission de conseiller municipal.

Pas de projet, pas de moyens

Jean-Maurice Zorilla l'a bien reçue. « Ça ne me fait pas plaisir qu'il choisisse de descendre du train. Mais c'est ainsi. Pour ce qui est du droit de préemption, il aurait fallu que la mairie ait un projet et convaincre la Communauté de communes d'établir une zone d'aménagement différenciée. Nous n'avons pas de projet défini ni les moyens. C'était donc totalement impossible. On en a discuté

en Conseil municipal, on s'est renseigné. On n'était pas contre l'idée d'aider Yannick Bezos mais ça bloquait de partout. Donc on a arrêté » explique le maire.

Aujourd'hui, plus rien ne s'oppose à la vente du site à l'association Cirkulez. L'affaire est entre les mains du liquidateur et des notaires.

Pour ce qui est des rapports entre la commune et l'association ils sont relativement bons. « On n'est pas grand copains, mais on se voit. On essaie de rendre les relations le plus normal possible. Ces gens ne sont pas perturbants », estime encore le maire.